



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Nouvelle-Calédonie: hopitaux et cliniques

Question écrite n° 38326

Texte de la question

M Pierre Joxe appelle l'attention de M le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur le profond malaise du corps médical, notamment hospitalier, en Nouvelle-Calédonie. Il lui rappelle qu'un certain nombre d'informations publiées dans la presse, et notamment la presse professionnelle, font état d'anomalies graves concernant le recrutement de médecins civils. En effet, il ressort d'enquêtes effectuées sur place que, à la fin de l'année 1986, dix-huit médecins civils et vingt-trois médecins militaires exerçaient à l'hôpital civil de Nouméa, ces derniers détenant la majorité des postes de chefs de service. Il lui rappelle que ce malaise a provoqué l'envoi de deux inspections générales sur le territoire, l'une en novembre 1986 et l'autre en novembre 1987. Aucune suite n'ayant été donnée officiellement aux conclusions des rapports d'inspection, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des directives précises ont été effectivement données pour le maintien du statu quo concernant le recrutement des médecins hospitaliers en Nouvelle-Calédonie.

Données clés

Auteur : [M. Joxe Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38326

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1231